

EIGA

ASSOCIATION EUROPEENNE DES GAZ INDUSTRIELS (ASSOCIATION INTERNATIONALE SANS BUT LUCRATIF)

AVENUE DES ARTS 3 – 5 ♦ B-1210 BRUXELLES
TELEPHONE +32 2 217 70 98 ♦ FAX +32 2 219 85 14 ♦ E-mail : info@eiga.eu

www.eiga.org



1-12-2010

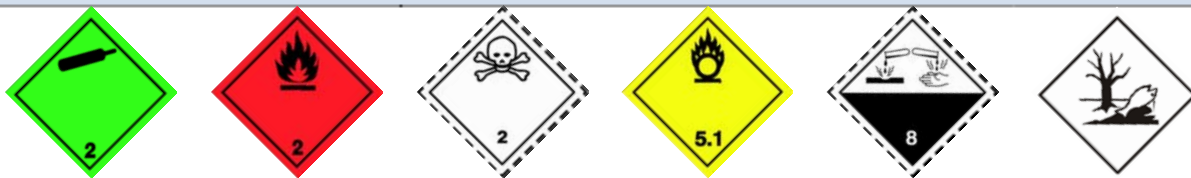
Nouvelles règles en matière d'étiquetage des bouteilles de gaz



Le 1er décembre 2010, le règlement européen sur la classification, l'étiquetage et le conditionnement (règlement CLP 1272/2008) devra obligatoirement être appliqué pour l'étiquetage des récipients sous pression destinés aux gaz purs. Il devra être appliqué pour les mélanges à compter du 1er juin 2015. L'étiquetage des substances et des mélanges peut suivre ce règlement avant cette date. Le règlement CLP intègre le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) des Nations Unies (ONU).

Les étiquettes requises par les réglementations liées au transport (ADR, RID, etc.) restent inchangées. Le nouveau symbole destiné aux « substances dangereuses pour l'environnement » vient s'y ajouter.

De nouveaux pictogrammes CLP s'ajoutent aux étiquettes de transport pour signaler des dangers non couverts par les réglementations liées au transport.



N° 2.2 N° 2.1 N° 2.3 N° 5.1 N° 8 Environnement

SGH 04 SGH 08 SGH 07

N° 2.2 : gaz ininflammables, non toxiques.

N° 2.1 : gaz inflammables.

N° 2.3 : gaz toxiques.

N° 5.1 : matières comburantes, complète l'étiquette 2.2 ou 2.3 pour les gaz comburants.

N° 8 : matières corrosives, complète l'étiquette 2.3 pour les gaz toxiques et corrosifs.

Environnement : symbole des substances dangereuses pour l'environnement pour les gaz présentant une toxicité aiguë et/ou chronique pour le milieu aquatique.

SGH 04 : gaz sous pression, à appliquer en l'absence de l'étiquette de transport 2.2.

SGH 08 : sensibilisation respiratoire, cancérogénicité, mutagénicité, toxicité pour la reproduction, toxicité spécifique pour certains organes cibles.

SGH 07 : toxicité aiguë catégorie 4, irritation cutanée, irritation oculaire, sensibilisation cutanée, irritation des voies respiratoires.

NOUVELLES INFORMATIONS SUR LES RECIPIENTS SOUS PRESSION DESTINES AUX GAZ

MENTIONS D'AVERTISSEMENT (Danger ou Attention) pour signaler au lecteur un danger potentiel sur l'étiquette.

ENONCES DE DANGER décrivant la nature des dangers.

ENONCES DE PRECAUTION décrivant les mesures recommandées afin de minimiser ou d'éviter les effets néfastes dus à l'exposition à un produit dangereux.

Informations rendues obligatoires par les réglementations liées au transport
N° ONU et **Appellation réglementaire précise**
Étiquettes de transport et autres **étiquettes CLP**
Autres informations

Enoncés de précaution pour la **PREVENTION**, la **REACTION** en cas d'incident, le **STOCKAGE** des produits et leur **ELIMINATION** après utilisation.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES du fournisseur

EXEMPLE DE L'OXYGENE

DANGER

Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant.

PREVENTION

Tenir à l'écart des matériaux combustibles.

S'assurer de l'absence d'huile ou de graisse sur les robinets et les raccords.

ONU 1072 OXYGENE, COMPRIME



N° CEE : 231-956-9

REACTION

En cas d'incendie : obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

STOCKAGE

Stocker dans un endroit bien ventilé.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Fermer le robinet après utilisation.

EXEMPLE DE L'ACETYLENE

DANGER

Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Gaz extrêmement inflammable.

Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.

PREVENTION

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

REACTION

Fuite de gaz enflammé : ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

ONU 1001 ACETYLENE, DISSOUS



N° CEE : 200-816-9

STOCKAGE

Stocker dans un endroit bien ventilé.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Fermer le robinet après utilisation.

Mise au rebut uniquement par le producteur de gaz ; la masse poreuse contenue dans la bouteille peut dans certains cas contenir de l'amiante.

EXEMPLE DE L'AZOTE

ATTENTION

Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Asphyxiant à hautes concentrations.

ONU 1066 AZOTE, COMPRIME



N° CEE : 231-783-9

STOCKAGE

Stocker dans un endroit bien ventilé.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Fermer le robinet après utilisation.

EXEMPLE DE L'HYDROGENE

DANGER

Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Gaz extrêmement inflammable.

PREVENTION

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

ONU 1049 HYDROGENE, COMPRIME



N° CEE : 215-605-7

REACTION

Fuite de gaz enflammé : ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.

Eliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

STOCKAGE

Stocker dans un endroit bien ventilé.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Fermer le robinet après utilisation.

EXEMPLE DE L'ETHYLENE

DANGER

Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Gaz extrêmement inflammable.

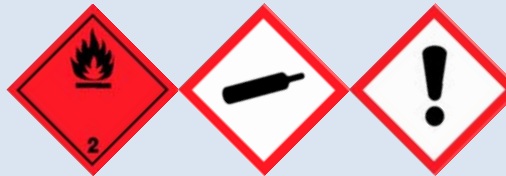
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

PREVENTION

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

ONU 1962 ETHYLENE



N° CEE : 200-815-3

REACTION

Fuite de gaz enflammé : ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.

Eliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

STOCKAGE

Stocker dans un endroit bien ventilé.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Fermer le robinet après utilisation.

EXEMPLE DE L'OXYDE D'ETHYLENE

DANGER

Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Gaz extrêmement inflammable.

Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.

Peut provoquer le cancer.

Peut induire des anomalies génétiques.

Toxique par inhalation.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

PREVENTION

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

Ne pas respirer les gaz/vapeurs.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

ONU 1040 OXYDE D'ETHYLENE



N° CEE : 200-849-9

REACTION

Fuite de gaz enflammé : ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.

Eliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

STOCKAGE

Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Fermer le robinet après utilisation.

EXEMPLE DE L'HELIUM

ATTENTION

Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Asphyxiant à hautes concentrations.

ONU 1046 HELIUM, COMPRIME



N° CEE : 231-168-5

STOCKAGE

Stocker dans un endroit bien ventilé.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Fermer le robinet après utilisation.

EXEMPLE DE L'AMMONIAC

DANGER

Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Gaz inflammable.
Toxique par inhalation.
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Très toxique pour les organismes aquatiques.
Corrosif pour les voies respiratoires.

PREVENTION

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Ne pas respirer les gaz/vapeurs.
Eviter le rejet dans l'environnement.

ONU 1005 AMMONIAC, ANHYDRE



N° CEE : 231-635-3

REACTION

Fuite de gaz enflammé : ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger. Eliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter immédiatement un médecin.
EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

STOCKAGE

Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Fermer le robinet après utilisation.

**Le règlement CLP n'a pas modifié les dangers inhérents aux gaz purs mais la manière de les communiquer a changé.
LES « FICHES DE DONNEES DE SECURITE » CONTENANT LES INFORMATIONS CLP SERONT DISPONIBLES AUPRES DE
VOTRE FOURNISSEUR DE GAZ.**

LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE FERONT L'OBJET DE MODIFICATIONS DANS LES ANNEES A VENIR DU FAIT DE L'EVOLUTION DE L'ENREGISTREMENT REACH.